



Colloque

**« Mobilité et protection des personnes vulnérables en Europe :
Connaissance et reconnaissance des instruments »**

au Conseil Supérieur du Notariat

le 15 mai 2014 de 9h à 13h

Contexte :

Population à la hausse dans nos sociétés développées, notamment avec le phénomène du vieillissement, les personnes dites vulnérables peuvent être soumises à des régimes de protection des majeurs, tant judiciaires, comme la curatelle ou la tutelle, par exemple, que conventionnels, avec l'innovation, pour la France, du mandat de protection future, instrument souvent qualifié, à l'étranger, de mandat d'incapacité.

Pour cette protection, il existe des incidences transfrontalières, prises en compte par la Convention de La Haye sur la protection internationale des adultes, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 avec la réforme du droit des majeurs protégés par la loi du 5 mars 2007. En effet, parce qu'il y a une mobilité des personnes protégées ou à protéger, les praticiens ont intérêt à connaître les mesures variées qui sont en place, dans leur existence déjà puis leur fonctionnement, d'où l'organisation de systèmes de publicité en Europe. Il convient également de reconnaître ces mesures d'un pays à l'autre, gage de l'efficacité de leur application concrète, dans un esprit de collaboration internationale à fortifier.

Modération :

- *Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson, Présidente de la Société de Législation Comparée.*
- *Me Edmond Jacoby, Président de la section droit de la famille de la Société de Législation Comparée. Membre de la Commission des affaires européennes et internationales du Conseil Supérieur du Notariat,*

➤ **Aspects pratiques :**

- L'interprétation sera assurée en français/anglais. Inscription avant le 14 mai 2014 : marie.ancart.csn@notaires.fr
- -Lieu : 60 boulevard de la Tour Maubourg, 75007, Paris, France.

Programme :

Café d'accueil à 8h45

Début : 9h00

Ouverture par Me Jean Tarrade, Président du Conseil Supérieur du Notariat.

Propos introductifs par Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson. (10 minutes)

« La reconnaissance des mesures de protection des personnes vulnérables en Europe : aspects de droit international privé » par M. Cyril Nourissat, Professeur à l'Université Lyon III (25 minutes)

« La publicité du mandat de protection future » par M. David Noguéro, Professeur à l'université Paris Descartes (25 minutes)

« Systèmes extrajudiciaires de protection des majeurs vulnérables en Autriche et registres correspondants ». par Me Rudolph Kaindl, notaire en Autriche, Président honoraire du CNUE (25 minutes)

« Le système allemand des procurations préventives » par M. Christian Schall, Conseil fédéral du notariat allemand (20 minutes)

15 minutes d'échanges avec la salle.

Pause café : 11h00 – 11h20

« Pratique juridictionnelle française au regard des aspects internationaux de la protection des majeurs vulnérables » : par un magistrat français (25 minutes)

« L'Union européenne et la protection des personnes vulnérables » Par Mme Patrizia De Luca, Direction générale Justice à la Commission européenne, unité Justice civile (25 minutes)

20 minutes d'échanges avec la salle.

« Le portail des notaires d'Europe sur le droit des personnes vulnérables: la voie vers un avenir plus autodéterminé en Europe», Par M. Raul Radoi, coordinateur du RNE et par M. Christian Schall, Conseil fédéral du notariat allemand. (20 minutes).

Conclusion du colloque:

Me Edmond Jacoby (10 minutes)

Fin : 13h00

Petit cocktail apéritif offert aux participants.